

AVIS PUBLIC PROMULGATION

RÈGLEMENTS NUMÉRO 0818-003; 0818-006

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 3 avril 2018, les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 0818-003

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 400 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

RÈGLEMENT NUMÉRO 0818-006

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 52 000 \$ POUR FINANCER L'ACQUISITION ET LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 31 mai 2018 et entrent en vigueur le jour de leur publication.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce treizième jour du mois de juin deux mille dix-huit**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza